

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 57 (1969)

Heft: 102

Artikel: Vaud

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-272419>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DANS LES CANTONS ROMANDS

Les Fribourgeoises: citoyennes à part entière

Ainsi en ont décidé les électeurs fribourgeois, lors de la votation des 15 et 16 novembre par une participation au scrutin de 53 % et par 19 029 oui contre 7771 non. Ce succès est encore plus net que celui obtenu le mois dernier au Tessin.

Dans les sept districts on a enregistré une majorité acceptante et la plupart des communes, tant allemandes que suisses-françaises, tant rurales que citadines, ont dit « oui ». Tous les partis, toutes les grandes associations ouvrières ou patronales étaient pour.

Cette nette décision marque une telle évolution d'opinion chez les hommes qu'elle est à souligner. En effet, il est remarquable de rappeler que lors de la votation fédérale de 1959, pour l'octroi du droit de vote aux femmes sur le plan cantonal, la proportion des « oui » et des « non » était, à peu de chose près, l'inverse de ce qui a été enregistré le 16 novembre: 18 780 non contre 7985 oui. Les électeurs ont beaucoup mûri en dix ans... Car, contrairement à ce que prétend un des arguments classiques des adversaires du suffrage féminin, ce ne sont pas tant les femmes qui manquent de maturité politique que les électeurs... lorsqu'ils refusent aux citoyennes les droits civiques!

Ce vote des Fribourgeois, aura probablement une grande influence sur la suite des opérations, à savoir le vote du Valais, sur le même objet, qui interviendra prochainement et celui, sur le plan fédéral, qu'on nous annonce pour 1971.

L'Association cantonale pour le suffrage féminin a fait du bon travail; c'est grâce à son effort soutenu, et parfois épuisant, que nous pouvons fêter aujourd'hui ce magnifique succès.

En somme, il ne reste plus qu'à se mettre au travail! Les Fribourgeoises sont prêtes à assumer leurs devoirs et leurs responsabilités. Nous leur souhaitons bonne route.

Nouvelles du Jura

Dans le numéro de janvier 1969 de « Femmes suisses », à la suite de la chronique neuchâteloise une petite rubrique sous « La Neuveville », soulignait l'élection de Mme Trochler, épouse du procureur du Jura, comme conseillère municipale. Cette nouvelle nous avait fort réjoui.

Mais sans vouloir faire de la politique neuchâteloise ou jurassienne dans ce journal, nous tenons à rappeler que le district de La Neuveville fait partie du Jura.

Tandis que des associations, des comités travaillent à fixer la procédure pour étendre le suffrage féminin à toute la Confédération, en cette année où l'on a tant parlé de la Convention des Droits de l'homme, au moment où Schaffhouse refuse à ses ressortissantes toute facilité à s'exprimer en politique, alors que Zurich, commençant par le bas, comme Berne, introduit le suffrage féminin et que le Tessin et Fribourg enregistrent un réel succès, il est intéressant d'étudier dans ce domaine, la carte du Jura et de faire le point. D'après les renseignements fournis par les sept préfetures voici comment se présentait la situation fin juin.

District de la Neuveville: les cinq communes acceptent le suffrage féminin et deux d'entre elles élisent une conseillère.

District de Courtenay: 18 communes acceptantes, mais aucune femme ne fait encore partie de l'exécutif.

District des Franches-Montagnes: 14 communes acceptantes à ce jour; trois dames siègent au Conseil communal aux Bois, aux Pommerats, au Noirmont.

District de Moutier: 29 communes acceptantes sur les 34 communes municipales et mixtes; une conseillère est nommée à Lajoux. Retenons que la plupart des localités de ce district n'ont pas encore renouvelé leurs autorités depuis l'entrée en vigueur du règlement communal modifié.

District de Laufen: trois communes acceptantes sur 12.

District de Porrentruy: 32 communes municipales, bourgeoises ou mixtes ont accordé le droit de vote et d'éligibilité quatre dames sont devenues conseillères communales, deux secrétaires communales et une est vice-présidente des assemblées.

District de Delémont: toutes les communes sont acceptantes moins Ederschwiler qui ne s'est pas encore prononcé. Sont élues cinq conseillères et 41 femmes font partie des Conseils scolaires, des commissions des impôts et d'autres commissions communales. L'une a été choisie comme secrétaire des assemblées.

Naturellement la prochaine campagne des élections municipales marquera encore des changements en faveur de la promotion de la femme-citoyenne consciente de ses nouvelles tâches.

Haute-Couture
Prêt à porter

Mesure

Ida-Laurence

10, rue du Vieux-Colleège Genève Tél. 250085

Bijoux-fantaisie de Paris

VAUD

Les jeunes filles et la vie publique

On se souvient peut-être que nous avions annoncé dans le dernier numéro de notre journal qu'un concours avait été organisé par le groupe lausannois de l'Association pour le suffrage féminin et les mouvements de jeunesse (cadettes, cheffaines louveteaux et éclaireuses). Il s'agissait, pour chaque équipe inscrite, d'établir — téléphonant aux greffes municipaux — les listes des candidates d'un certain nombre de communes données et de demander le nombre de candidats de chaque parti.

Tous les adultes qui ont contribué à répandre les feuilles d'inscriptions à ce concours, dans les mouvements précités, ainsi que dans quatre écoles lausannoises, l'ont fait avec enthousiasme et ont estimé que c'était là une façon nouvelle, originale, amusante d'intéresser les jeunes filles à la vie publique.

Mais elles se sont heurtées à un mur d'indifférence: les 400 et quelques jeunes filles touchées n'ont eu aucune réaction, ni positive, ni négative à l'égard du concours; tout au plus quelques-unes ont trouvé que cela leur donnerait trop de travail. (Disons à la décharge de certaines — une minorité — que ce concours tombait au moment d'un voyage de fin de gymnase ou d'examen.)

Il y a eu pourtant une inscription, une seule! Celle d'une cheffaine de louveteaux de vingt ans, étudiante en médecine, qui avait déjà fait des enquêtes: Mlle Françoise Lehmann, de Corseaux. Félicitons-la de son intérêt pour la chose publique.

Le concours devait être financé par la Fondation pour l'éducation civique de la SAFFA; celle-ci, intéressée par l'étude que comportait le concours, a bien voulu le transformer en enquête: huit jeunes filles et jeunes femmes ont établi listes, statistiques et graphiques sur l'analyse desquels nous reviendrons dans notre prochain numéro.

Femmes libérales et droit de famille

Par un bel après-midi d'automne une rencontre intercantonale des femmes libérales a eu lieu à Lausanne. Les nombreuses participantes ont entendu trois exposés captivants sur la révision partielle du Code civil suisse touchant les modifications souhaitables du droit de famille.

Me Janine Robert-Challandes, avocate et députée à Neuchâtel, parla de l'adoption, qui jouit d'une grande faveur: le nombre des enfants à adopter reste inférieur aux demandes d'adoption. Il serait souhaitable d'abaisser l'âge requis de l'adoptant pour donner aux enfants des parents jeunes; l'adopté devrait porter non seulement le nom de sa nouvelle famille mais acquiescer son droit de cité.

Me Annette Matile, avocate et députée à Genève, présenta un court exposé de la filiation légitime avant d'exposer la filiation illégitime. La «puissance parentale» de la mère devrait être conférée normalement à celle-ci. Le père serait tenu à des prestations à la mère avant et après l'accouchement et devrait contribuer à l'entretien de l'enfant jusqu'à la majorité de celui-ci.

Me Annie Dutoit, avocate et conseillère communale à Lausanne, traita des régimes matrimoniaux. Dans le statut légal qui est celui de 90 % des ménages suisses, le mari gère les biens de la femme et peut légalement lui interdire de travailler au dehors. Une lente évolution se dessine dans le sens d'une égalisation des droits. La valeur économique du travail ménager et éducatif de la femme est sous-estimée. Cette valeur est cependant considérable. Le travail professionnel de la femme en dehors du foyer comporte un besoin d'ordre psychologique trop souvent méconnu. C'est donc à la femme seule de décider s'il convient qu'elle exerce une profession ou non.

Si l'on en juge par la vive discussion qui suivit ces remarquables exposés, on ne peut que se réjouir de voir les femmes prendre un si grand intérêt à ces divers problèmes.

M. P.

Semaine d'information

Le 1er novembre s'est terminée la semaine d'information organisée par le Groupe féminin du Parti radical-démocratique lausannois à l'intention des femmes du chef-lieu vaudois. Au cours de cinq séances présidées par Mme Jeannine Marguerat, conseillère communale, et fixées à des heures permettant en particulier aux mères de famille de se libérer pendant que leurs enfants étaient à l'école, les nombreuses participantes ont pu s'entretenir librement et sur des sujets de leur choix avec MM. Georges-André Chevallaz, syndic, et Marc-Henri Moratel, directeur des Services industriels. Chaque séance commençait par un bref exposé qui a mis l'accent successivement sur l'urbanisme, les loyers, la sécurité sociale, les services industriels, les activités culturelles et la collaboration intercommunale.

Cette expérience, tentée pour la première fois, s'est révélée très concluante, et une information donnée sous cette forme mériterait d'être reprise chaque fois que des problèmes importants se posent à l'édilité lausannoise. En effet, on a pu constater que les femmes participent volontiers à des séances successives et d'une durée limitée, et qu'elles y apportent, par leurs avis et leurs critiques, des idées neuves sur bien des problèmes d'ordre politique, social et économique.

Lire les résultats féminins des élections communales vaudoises en page 4.

GENEVE

La part féminine au Grand Conseil

Mme Lise Girardin a mérité un compliment tout particulier après les élections du Grand Conseil (pouvoir législatif cantonal) en octobre 1969. En effet, parmi les cent membres élus, elle s'adjuge la deuxième part absolue et recueille 900 voix de plus que son parti. La obtient 11 listes. En outre, elle passe au premier rang des radicaux, devant les deux conseillers d'Etat en charge, MM. Duboule et Schmitt.

Rappelons que Mme Girardin, licenciée ès lettres, a exercé la fonction de maire de la ville de Genève (commune) du 21 mai 1968 à 13 mai 1969 et qu'elle assume toujours la responsabilité, au pouvoir exécutif communal, de conseillère administrative à la tête du Service des beaux-arts et de la culture.

On avait accueilli en 1965 treize présences féminines. Il en restait douze à la fin de la législature. Cette fois, onze femmes ont été élues. Deux autres sont venues s'ajouter au moment du choix des conseillers d'Etat le 16 novembre pour combler les vides. Nous en sommes donc à un statu quo numérique.

Chez les socialistes — où Mlle Emma Kammacher s'est retirée — on trouve cinq «députées» au lieu de deux: Mme Silka-Cécile Mueller est élue, en compagnie de Mlle Yvette Clerc et Mme Amélia Christinat. Mmes Madeleine Bocquet et Jacqueline Damien ont été les heureuses «viennent ensuite» choisies en complément.

Les radicaux restent fidèles à leurs trois représentantes: Mme Lise Girardin, Mlle Elisabeth Stüssi et Mlle Geneviève Jovignot.

Il en est de même pour les libéraux où Mlles Aliette Aubert et Annette Matile sont non seulement confirmées, mais plébiscitées.

Dans le parti du Travail, il y avait trois «députées». Il en reste deux, à la suite du désistement de Mme Louisa Vuille. Il s'agit de Mme Jacqueline Zurbrugg et Mme Jacqueline Willener.

Le PICS, quant à lui, s'il a renouvelé le mandat de Mme Marie-Laure Beck, il n'a pas remplacé Mlle Marie-Charlotte Berraz, qui a renoncé.

Nous ne parlons pas des nombreuses femmes présentes parmi les «viennent ensuite» ou avancées par les petits partis (Alliance des indépendants et Vigilance).

Rappelons à cette occasion un adage connu: la

valeur n'attend pas le nombre des années, puisque Mlle Yvette Clerc (socialiste) compte 21 printemps et quatre mois.

Marie-José Fournier.

Les clichés des nouvelles députées paraîtront dans notre prochain numéro.

Réunion des présidentes des associations féminines

Le comité du Centre de liaison des Associations féminines genevoises réunit chaque automne les présidentes des associations membres. Celles-ci — accompagnées quelquefois d'une collaboratrice — reprennent contact avec satisfaction, ainsi qu'en témoigne le nombre des participantes. Elles entendent des exposés, participent aux discussions et font plus ample connaissance au cours d'un petit souper préparé par Mme Cordey.

Deux exposés étaient consacrés au civisme, sujet qu'il faut la peine de traiter à nouveau devant un tel auditoire puisqu'il est à même d'en faire profiter les cercles étendus de nos associations.

Mme Ch. Prince, sous le titre «Pourquoi sommes-nous citoyennes», nota que les femmes ont encore à combattre pour obtenir certains droits, par exemple, celui de toucher un salaire égal pour travail égal, d'avoir la possibilité d'être nommées à certains postes auxquels n'accèdent encore que les hommes. En outre, puisqu'elles sont citoyennes, elles doivent se tenir au courant de la vie politique, exercer leurs droits civiques et lutter contre les préjugés dont se réclament trop souvent les abstentionnistes.

Mlle E. Stüssi, députée, a rappelé en quelques mots le mécanisme des élections cantonales genevoises et donna objectivement des informations sur celles de cet automne. Elle commenta de façon très vivante les résultats de l'élection récente des députés au Grand conseil et montra comment la situation se présentait pour l'élection du Conseil d'Etat.

Après l'inter interruption, un tout autre sujet occupa le reste de la soirée. Mme L. Loutan, psychologue, avait annoncé un entretien sur l'animation de séances et elle l'organisa de façon à amener la participation de chacune.

V. W.

NEUCHÂTEL

La Brévine a fêté la première femme officier d'état-civil du canton

La date du 24 octobre 1969 restera gravée dans les annales de la commune car, ce jour-là, le nom de la Brévine a glissé hors de la vallée pour faire le tour de la Romandie.

En effet Mme Anne-Marie Buchs-Robert, administrateur communal allait devenir la première femme officier d'état civil du canton. La République elle-même n'allait pas rester insensible et c'est le conseiller d'Etat Fritz Bourquin, monté tout exprès à la Brévine, qui procéda à la cérémonie d'investiture, geste qui alla droit au cœur des édiles.

Lors de la votation cantonale sur le vote des femmes et leur éligibilité le village s'était illustré par 13 oui et... 59 non!

Bien des choses ont changé depuis, heureusement. Le président de commune, M. Vuille, lui-même, en convient: «Chez nous, dit-il, les hommes du village ont leur travail, alors ils comptent sur ces dames pour gérer le ménage communal».

E. Roulet.

Celles qui s'en vont

Deux amies fidèles de notre journal nous ont quittées dans cette fin d'octobre. L'une, Mme Hugues Robert, mère de Mme Nicod-Robert, s'intéressait particulièrement à la diffusion de «Femmes suisses» et s'ingéniait à le faire connaître largement. L'autre, Mme Zélie Villet, envoyait à notre administration des messages réguliers concernant la lutte pour le suffrage féminin intégral. Nous prions leurs familles de croire à la sympathie des lectrices du journal. Notre équipe de rédaction et d'administration a besoin de sentir le soutien d'amies de cette qualité.

Les timbres Pro-Juventute



Indispensables tout au long de l'année. A acheter en grande quantité car leur validité est illimitée!

Calendrier de l'Entraide aux jeunes par le travail

Le calendrier-concours est orné d'une reproduction d'une gravure ancienne représentant une maison de paysan de la Suisse primitive. Il est en vente en faveur de la formation professionnelle des handicapés.

Toutes les localités ne pouvant être visitées, si aucun vendeur n'a passé chez vous, commandez-en en versant 2 francs au compte de chèques postaux 10-8250, calendrier de l'Entraide aux jeunes par le travail, Lausanne.

Communiqué

Enfin de vraies vacances

SKI, VACANCES, REPOS, c'est ce que vous trouverez à Rosaly. Point de repas ni de lessive à faire; seuls soucis: améliorer sa godille ou tout bonnement son chasse-neige, se défendre, échanger des idées. Les Unions chrétiennes féminines vaudoises proposent à toute jeune femme, mariée, célibataire, jeune maman, trois séjours à choix aux Pacots/Châtel-Saint-Denis: 1, du 12 au 17 janvier; 2, du 19 au 24 janvier; 3, du 26 au 31 janvier 1970.

Pour celles qui sont très fatiguées et que le ski ne tente pas, les «VACANCES RIVIERA» offrent une semaine dans un hôtel confortable de Territet où entretiens, promenades et amitié permettront à chacune de se reposer à fond. Ces vacances auront lieu du 23 au 28 février 1970.

Pour affronter la fin de l'hiver avec un entrain tout neuf inscrivez-vous sans tarder à l'un ou l'autre de ces quatre camps auprès de Mme R. Boudry, 1999 Ecoteaux. Tél. (021) 93 81 53. Les prix sont très raisonnables!

L'action-loyer 1969 des Centres sociaux protestants de Suisse romande

C'est un véritable cadeau de Noël que les Centres sociaux protestants de Genève, Lausanne, Neuchâtel et Jura bernois veulent offrir en votre nom à des familles et à des personnes en difficultés.

Payer tout ou partie d'un mois de loyer, ce n'est pas une nouvelle forme d'assistance privée. Il s'agit plutôt de souligner que c'est aussi Noël, pour eux. Et c'est alors l'occasion d'un geste de solidarité gratuit et amical. C'est du moins ce que pourront leur proposer les C.S.P. si vous, qui vous réjouissez à l'approche de Noël, leur en donnez la possibilité.

Les dons peuvent être versés au Centre social protestant Genève, C.C.P. 12-761; Lausanne, C.C.P. 10-252; Neuchâtel, C.C.P. 20-7413; Moutier, C.C.P. 25-3294, mention «action-loyer».